

Montréal, le 23 novembre 2020

Par par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption des normes de fiabilité PER-003-2, PER-006-1,
PRC-025-2 et PRC-027-1
Dossier de la Régie : R-4135-2020**

Cher confrère,

Le 28 octobre 2020, Hydro-Québec, par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (le Coordonnateur), a déposé une demande auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) visant l'adoption des normes de fiabilité de la North American Electric Reliability Corporation (NERC) PER-003-2, PER-006-1, PRC-025-2 et PRC-027-1 (les Normes) et de leur annexe Québec respective, dans leurs versions française et anglaise (la Demande).

La Régie prévoit traiter cette demande par voie de consultation et publie ce jour l'avis ci-joint sur son site internet. Elle demande au Coordonnateur d'afficher cet avis sur son site internet et de le transmettre **dans les meilleurs délais** aux entités inscrites au Registre des entités visées par les normes de fiabilité ainsi que de l'informer des moyens pris pour aviser ces entités.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml
p.j.